

CTSD du 11 mai 2020

Plan de reprise départemental de la Savoie

Voici un compte rendu ou plutôt nos prises de notes suite au CTSD.

Objectif annoncé par l'IA : informer, avant un prochain CTSD, la semaine prochaine, plus formel. Ceci autour du Plan de reprise départemental de la Savoie. Le voici en cliquant [ICI](#). Suite aux interventions des organisations syndicales, il devrait y avoir quelques modifications/rajouts.

Pour le SE UNSA : Il serait bon de prévoir un CDEN pour avoir pour échanger avec l'ensemble des partenaires de l'école.

Un document émanant de la Rectrice propose de rajouter qu'il est possible d'échelonner les horaires d'accueil

OS : la communication du ministre de l'EN qui souhaite que chaque enfant retourne au moins un jour à l'école avant la fin de l'année est encore une fois déconnecté du terrain

DASEN : il faut un caractère progressif, sans prendre de risques et sur la base du volontariat des familles doit prévaloir.

OS : le calendrier proposer ne tient pas compte de la réalité de ce qui se passera dans le département. Peut-on adapter le calendrier aux décisions départementales ?

DASEN : oui ! Il y aura des modifications.

OS : concernant la formation des personnels aux gestes barrières. Qu'en est-il ? Où en sommes-nous ?

DASEN : un point sera fait avec Mme AGNIEL, infirmière Conseillère Technique auprès du DASEN. Elle est en train d'être faite dans les écoles mais elle n'aura peut-être pas lieu avant l'arrivée des élèves dans toutes les écoles.

OS : peut-on ajouter de la souplesse pédagogique en réaffirmant qu'il ne s'agira pas de « boucler le programme » dans le dernier paragraphe ?

DASEN : oui pour nuancer, il faut expliquer que cette fin d'année ne sera pas comme les autres et que des ajustements seront à faire le 1^{er} trimestre de l'année suivante.

OS : la liste des personnels indispensables à la gestion de la crise: les enseignants y figurent dans la liste du MEN. Est-ce une consigne de la Rectrice ou du Ministère ?

DASEN : oui, c'est un ajout avec aussi les personnels communaux indispensables au retour des élèves dans les écoles. Les précisions sont de son fait, mais il ne souhaite pas aller plus

Section de Savoie

loin... Si des parents demandent absolument à mettre leur enfant, les directeurs doivent alerter les IEN. Ils feront remonter les situations problématiques l'IA, pour lesquelles on pourra demander l'avis du Préfet. Il en profite pour remercier les directeurs pour leur travail, car ils portent une grande partie de la responsabilité d'organisation.

OS : concernant la limitation du brassage des élèves dans le document : doit-on concevoir des groupes fixes sans jamais les bouger ? Quid de la limitation du brassage des élèves lors des accueils périscolaires et de la cantine ? Par exemple, concernant le nettoyage des classes utilisées pour le repas, il ne pourra pas y avoir de nettoyage à midi... Certaines communes demandent aux élèves d'amener un panier repas, comment gère-t-on la chaîne du froid ?

DASEN : Le nettoyage des tables après le repas peut avoir lieu mais ce ne sera pas une désinfection, les élèves étant les mêmes tout au long de la journée.

Mme GRUMEL : Concernant les groupes, la circulaire de rentrée indique « qu'il est souhaitable de procéder à une réouverture par niveau de classe » mais « des groupes multi-niveaux peuvent être organisés pour prendre en charge les élèves prioritaires », et les associer aux niveaux précédemment cités. C'est donc à construire dans les écoles en évitant de multiplier les groupes pour les mêmes élèves.

DASEN : Il faudra dans tous les cas être très attentif à remplir tout le temps des tableaux avec les groupes dans lesquels sont les élèves pour ensuite identifier les cas contact si besoin.

OS : concernant l'assurance du nettoyage et de la désinfection des locaux et du matériel : il peut y avoir des problèmes d'approvisionnement ? Comment être sûr que les protocoles sont conformes ? Comment s'assurer que les produits utilisés sont bien conforme à la norme EN14476 ? Concrètement, qu'en est-il pour les sanitaires ?

DASEN : la norme EN 1476 semble être respectée par les communes qui n'ont a priori pas de souci d'approvisionnement...

OS : ce n'est pas le cas, notamment à la Motte Servolex... les lingettes disponibles en grandes surfaces ne sont pas toutes labellisées... Comment allez-vous valider l'ouverture de ces écoles équipées mais pas conformes au protocole ?

DASEN : si vous avez des retours inquiétants, faites passer aux IEN, pour qu'ils contactent le maire ou alors directement par le directeur, si les relations sont bonnes...

OS : nous demandons qu'un paragraphe soit rajouté pour les personnels qui ont des enfants à garder. Merci pour le paragraphe concernant les personnels vulnérables, mais il manque encore celui concernant les collègues qui gardent leurs enfants et qui peuvent être soit en ASA, soit en distanciel...

DASEN : va diffuser un document pour permettre aux enseignants de garder leurs enfants. C'est une déclaration sur l'honneur. Les enseignants auront la possibilité de choisir entre

Section de Savoie

télétravail et ASA. Ceci est valable jusqu'au 1^{er} juin. Voir notre article dans notre infolettre pour plus de précision.

OS : les délais sont très contraints d'ici demain... comment faire ? Sans réponse formelle de l'IEN, le collègue doit se rendre dans l'école dès demain ?

DASEN : le directeur doit savoir quels enseignants sont présents ou pas, surtout dans les écoles qui accueillent des élèves. « S'il est informé et que les élèves ne sont pas en danger, on régularisera a posteriori ». Les IEN prendront peut-être contact avec les directeurs. Cette autorisation tardive a mis certaines organisations d'école en péril et a nécessité de faire intervenir les TRB.

OS : à propos des attestations pour les familles qui ne veulent pas mettre leur enfant à l'école...

DASEN : si les familles ne veulent pas mais que l'accueil est possible, on ne peut pas le cautionner.

Quand l'accueil n'est pas possible, l'administration va travailler sur un formulaire simple qui pourra être donné aux familles, à destination de leur employeur.

OS : certaines écoles, en concertation avec les IEN, ont déjà fourni des attestations...

DASEN : il le sait, il ne voulait pas surcharger de travail administratif les directeurs...

OS : Concernant les masques, ils ont été déconditionnés pour être distribués, ce qui peut interroger...certaines écoles ont reçu 2 fois plus de masques pédiatriques, pour des enfants qui ne doivent pas en porter, que de masques chirurgicaux... Il n'y en aura pas assez pour tenir jusqu'à la fin mai...

DASEN : les IEN, parfois personnellement, distribuent les masques en ce moment. Pour les adultes, il y en a suffisamment pour tenir jusqu'à la fin de la semaine prochaine ; il y aura une nouvelle livraison. En revanche, il n'y aura plus de livraison de masques pédiatriques.

Ces masques sont prioritairement à destination des personnels EN, enseignants, AESH, administratifs. Les ATSEMs devraient être équipées par la Mairie, même si on peut s'arranger en attendant !

OS : attention, la semaine prochaine se termine mardi !!! De plus, ce sont des masques qui se nouent et pas à élastiques, ce qui implique beaucoup de manipulations...

Concernant les thermomètres...où sont-ils ?

DASEN : la Rectrice avait le même masque ce matin, il faudra faire avec ! La communication concernant les thermomètres émane du Ministère, il ne devrait donc pas y avoir de problème d'approvisionnement, même si la livraison n'a pas encore eu lieu.

OS : le fait que les masques aient été manipulés crée déjà des inquiétudes chez les enseignants, avant la reprise !

DASEN : si les mains ont été lavées avant, les masques ne seront pas portés avant plusieurs jours, le risque est donc infime... Il demandera cependant aux personnes qui manipulent les masques de porter des gants...

Section de Savoie

OS : que faire en cas d'absence d'un enseignant ? Si son groupe est composé d'enfants prioritaires ? Peut-on répartir les enfants prioritaires ?

DASEN : il faudra trouver en urgence un moyen d'encadrer ce groupe ; appeler l'IEN... sauf si l'école a la possibilité d'avoir un personnel surnuméraire...il faudra choisir entre le non-accueil et la limitation du brassage, sans aller au-delà des 15 élèves maximum, en gardant la trace des passages des enfants... On va demander à chaque équipe, en partenariat avec la Mairie, d'envisager ce cas...une réponse conjointe doit être trouvée...

OS : il faut faire attention à l'improvisation dans l'urgence, ce n'est pas possible... Il faut un protocole précis pour ne pas se retrouver en difficulté le jour J.

OS: certaines familles veulent remettre leurs enfants avec un masque...que faire ?

DASEN : va questionner le Dr GARINO-LEGRAND

OS : repose la question de la responsabilité des Directeurs d'école

DASEN : n'est pas inquiet, car il est conscient du travail engagé par les directeurs et les IEN. Nous « avons une obligation de moyens, pas de résultats ». Sauf dans le cas d'un cluster, et même dans ce cas-là, il serait « difficile de mettre en avant les erreurs commises ».

DASEN : environ 95 % des écoles ouvriront, certaines avec un délai plus ou moins important. 268 communes sur 278 (96.4%) indiquent être en capacité d'ouvrir. Cela représente 373 écoles sur 392 (95.2%).

Calendrier d'ouverture des écoles donné par l'IA :

- 12 mai 2020 : 19 communes = 21 écoles
- 14 mai 2020 : 99 communes = 160 écoles
- 18 mai 2020 : 29 communes = 52 écoles
- 25 mai 2020 : 4 (+14 ?) communes = 4 (+85 ?) écoles
- Date encore inconnue ou pas renseignée : 73 communes = 90 écoles

La priorité pour les IEN est de travailler avec les directeurs.

La Rectrice demandera quotidiennement un point sur le nombre d'élèves accueillis.

Demain après-midi, un infectiologue de l'Hôpital de St Jean de Maurienne va « expertiser » l'école de ST Pierre d'Albigny, ce qui permettra d'avoir un retour, avec le Dr Garino et M. Frionnet.

388 écoles sur 398 ont répondu au questionnaire, merci aux directeurs !

Cet outil permet d'avoir une vision d'ensemble et d'en faire part aux partenaires, concernant l'organisation, les équipements...

La très grande majorité des écoles ouvrira le 14 mai. Il manque encore des informations.

Section de Savoie

OS : dans certaines écoles, il y a plus d'enfants prioritaires que de places disponibles...comment faire ?

DASEN : selon ces retours, dans certaines écoles il y a entre peu d'enfants prioritaires, il n'avait pas connaissance de ce type de cas. Il faut prendre contact avec l'IEN, vérifier les niveaux de priorité ; lui-même pourra regarder. Il faut également voir avec la Mairie dans le cadre des activités 2S2C.

OS : Les directeurs et les maires sont désignés responsables de l'application du protocole, les maires sont en train d'être déchargés de cette responsabilité...les directeurs ne vont pas être rassurés !

Certains collègues se sentent démunis, abandonnés...Par exemple, comment prendre concrètement en charge un enfant dont on suspecte qu'il soit atteint par le virus en ayant la gestion d'un groupe...

DASEN : les maires étant également responsables de l'application du protocole, il faut avoir envisagé le cas, au niveau des locaux notamment. Pour la surveillance humaine, c'est une réflexion à mener en équipe (RASED, AESH?), mais la question peut être posée au maire...(mise en place d'un numéro de téléphone?)

Concernant les responsabilités, d'après un document en ligne, émanant du Premier Ministre, à destination des Préfets ([lire cette circulaire](#)) :

- en milieu scolaire, le décret d'aujourd'hui prononce la réouverture progressive des écoles à compter du 11 mai
- aucune autre décision administrative ne sera nécessaire pour que les écoles puissent rouvrir, l'ouverture de l'école incombe à l'État
- le ministre demande la concertation, de privilégier le dialogue avec les collectivités

Selon le DASEN, il n'y a pas de difficulté et il ne fait pression sur aucun maire pour lui demander d'ouvrir.

- l'ouverture étant décidée, le maire doit se saisir du protocole sanitaire national et vérifier que les conditions sont réunies. C'est ce point précis qui relève de la responsabilité du Maire (p4)

Les directeurs d'école construisent les protocoles en relation avec les IEN de circonscription.

- un dispositif d'alerte existe et concerne le directeur et l'IEN, qui doivent saisir l'autorité académique.

Le DASEN n'a donc pas de retour à faire aux écoles et aux mairies, en dehors de ce dispositif d'alerte et n'a donc pas à valider de dispositif.

OS : ce n'est pas acceptable. Faut-il ouvrir l'école quand les collègues ont déposé une alerte via les fiches SST ? Faut-il attendre la réponse de l'IEN ?

DASEN : si un directeur a un motif d'inquiétude, la consigne est mail à l'IEN, doublé d'un coup de téléphone. L'IEN en informera le DASEN sans délai. Il n'écrira pas à un directeur pour lui dire d'ouvrir mais il examine attentivement avec les IEN les protocoles...

Section de Savoie

Il n'est pas inquiet par la responsabilité civile et pénale des directeurs vu l'ampleur du travail fourni ! Pour les fiches SST, il va demander à regarder ces fiches en tant que président du CHST et il y répondra par un écrit.

OS : en cas de suspicion d'un cas de COVID chez un élève, on ne demande nulle part de prévenir les autorités hiérarchiques. L'élève pourra revenir après avis du médecin traitant.

DASEN : il confirme qu'il faudra alerter les IEN et le Dr GARINO. Cette alerte ne sera pas prise à la légère et on déploiera le dispositif qui met en lien le médecin de ville, l'Assurance Maladie et éventuellement l'ARS...c'est le protocole de traçage.

OS : le gel hydroalcoolique est-il une condition d'ouverture ou pas d'une école ? Pour se servir dans une boîte de masques, utiliser une photocopieuse, faire passer un document à des élèves, les enseignants et adultes ont besoin de gel et flacon de gel devrait se trouver à proximité...

DASEN : c'est mieux s'il y en a, il va insister auprès des maires pour qu'il y en ait, même si ce n'est pas obligatoire... Il faut rappeler qu'il est possible d'en trouver au lycée Louis Armand pour 6 euros le litre.

OS : concernant les horaires, le Conseil d'Ecole n'a qu'un avis à donner...il faut un éclaircissement juridique car il va falloir les valider, par un arrêté des maires, notamment...

DASEN : le maire confirmera les horaires définit, c'est dans ses prérogatives. Il n'y a pas besoin de convoquer un conseil d'école.

OS : il faut dans ce cas, il faut informer les écoles qu'après avis rendu par le Conseil d'Ecole, un arrêté doit être pris par le maire.

OS : c'est pourtant un point important sur lequel on peut le consulter pour échanger des informations et que chacun soit conscient de ces responsabilités.

DASEN : c'est une instance de concertation et d'échange, mais il n'y a pas d'obligation, qui pourrait être vécue comme une contrainte.

OS : la mairie pourrait proposer de prendre en charge des élèves sur le temps scolaire par le biais du dispositif 2S2C..., il n'y aurait pas de PEDT à rédiger ?

DASEN : vient de recevoir des documents que les IEN transmettront demain aux directeurs pour expliciter ce dispositif. Il y aura une convention entre le DASEN et la mairie pour faciliter sa mise en place, c'est une procédure « allégée »... L'Etat considère que sur temps scolaire, les intervenants 2S2C sont des collaborateurs et sont de fait pris en charge...

OS : un texte de loi va rendre obligatoire le port du masque des plus de 10 ans...quid des CM2 ? et pour l'ensemble des personnels...il va falloir en prévoir en quantité !

OS : qui de la question des TRS et TRB ?

Section de Savoie

DASEN : souhaite une concertation entre IEN et les écoles pour que le TRS soit rattaché à 1 seule école ou deux écoles pour au moins 3 semaines dans la mesure du possible et selon les besoins.

Idem pour les TRB, il faut essayer d'éviter au maximum de multiplier les lieux.